

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SERVICE IMMOBILIER MINISTERIEL
DEPARTEMENT IMMOBILIER DE DIJON

Affaire suivie par : Philippe Asselin
Tél 06 27 62 14 82 / philippe.asselin@justice.gouv.fr

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Entre

La société : _____

Mandataire du groupement ou candidat seul
(rayer la mention inutile)

ET

Le pouvoir adjudicateur : le Ministère de la Justice – DIR SG Grand Centre – Département Immobilier

OBJET

Le Ministère de la Justice transmet les informations et documents contenus dans le dossier de consultation relatif à l'attribution des marchés de travaux ayant pour objet la restructuration et la rénovation de l'UJPE de La Chapelle Saint Mesmin.

Ces informations sont transmises aux candidats dans le seul but de leur permettre de répondre à la consultation. Celle-ci est référencé « *LCSM - TVX - Consultation* ».

Ces informations et documents sont confidentiels. Le terme « information(s) » recouvre toutes informations (notamment financières, économiques, et/ou techniques) et/ou toutes données divulguées ou transmises par le Ministère de la Justice dans le cadre de la consultation visée ci-dessus, quel qu'en soit la forme, le support ou le mode de diffusion.

Les informations et documents confidentiels ne pourront être utilisés que dans le cadre de la consultation visée ci-dessus.

Le candidat ou chaque membre du groupement candidat conservera tous les documents et informations de manière strictement confidentielle et s'interdit :

- De divulguer toute information confidentielle à un tiers par quelque moyen que ce soit ;
- D'utiliser à son propre bénéfice, au bénéfice de tout tiers ou pour tout objet autre que dans le cadre de la consultation visée ci-dessus les informations confidentielles transmises,

Toutefois, toute information confidentielle pourra être communiquée par le candidat, par les membres du groupement et/ou ses sous-traitants à ses employés et/ou à ses conseils à qui, en raison de leur implication directe dans l'objet de la consultation, il est nécessaire de transmettre l'information confidentielle.

La société s'engage en son nom propre et en celui des différents membres de son groupement, s'il y a lieu, à faire respecter cette clause de confidentialité. La société prendra toutes les dispositions nécessaires pour en assurer la conservation, la protection et s'engage à aviser sans délai le pouvoir adjudicateur de toute disparition ou de tout incident.

À _____, Le _____

Nom, Prénom, Qualité
(précédé de la mention « Lu et approuvé »)